



LE DIRECTEUR

Périgny, le 15 décembre 2017

Monsieur Claude COLLIO-FANAURA
Président du Conseil de l'ordre des infirmiers

Monsieur le Président,

Vous avez vraisemblablement constaté des retards dans les paiements en provenance de l'Établissement national des invalides de la Marine (Enim) en Polynésie Française.

Je tiens à vous apporter quelques éléments d'information sur la situation actuelle - que je regrette avec vous - et vous assurez que tout est mis en œuvre pour débloquer la situation aussi rapidement que possible.

L'Enim s'appuyait historiquement sur un partenariat avec le service des affaires maritimes. L'agent comptable de l'Enim, chargé d'assurer les paiements, a relevé en 2017 une faille juridique qui persistait depuis 2010 - sans que le service des affaires maritimes ne soit en cause.

Pour ces raisons, il a bloqué les paiements en avril 2017 pour la Polynésie française et en juillet 2017 pour la Nouvelle Calédonie, pour les assurés de l'Enim et les professionnels de santé.

Une procédure d'urgence a été mise en place fin juillet pour répondre aux critères juridiques contestés et reprendre les paiements. Toutefois en octobre dernier, le même agent comptable a relevé de nouvelles incertitudes réglementaires mises en avant pour à nouveau ne pas effectuer les paiements.

Je viens de procéder à la réquisition du comptable pour les dossiers en provenance de ces collectivités d'outre-mer après un circuit administratif particulièrement long mais nécessaire.

Ces délais suscitent des réactions compréhensibles parmi les assurés Enim et les professionnels de santé en attente de remboursement. Les paiements devraient être effectifs avant la fin de l'année, date à laquelle l'agent comptable actuel quittera en outre l'Enim à ma demande.

Une solution structurelle est par ailleurs à l'étude pour garantir un service stable aux assurés de l'Enim en Polynésie Française. Dans cette perspective, je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer vos confrères de ma volonté totale d'assurer ma mission de service public et leur demander de maintenir le tiers payant pour les ressortissants du régime social des marins.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et en restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

4, AV. ÉRIC TABARLY | CS 30007 | 17183 PÉRIGNY CEDEX
TÉL. 05 46 31 83 00 | www.enim.eu

Le Directeur
de l'Établissement National des Invalides
de la Marine
Richard DECOTTIGNIES